

ARRETE N°07/2024

PORTANT AVANCEMENT D'ECHELON- A LA CADENCE UNIQUE

**De Madame IESU D'AMELIO Letizia, Titulaire CNRACL
Adjoint technique territorial**

Le Maire de MAIRIE DE CHABOTTES,
Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu le code général de la fonction publique,
Vu le décret n° 2006-1691 du 22 décembre 2006 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux ;
Vu le décret n° 2016-604 du 12 mai 2016 fixant les différentes échelles de rémunération pour la catégorie C des fonctionnaires territoriaux ;
Vu le décret n° 2016-596 du 12 mai 2016 portant organisation des carrières des fonctionnaires territoriaux de catégorie C ;
Considérant que Madame IESU D'AMELIO Letizia remplit les conditions d'ancienneté et que sa valeur professionnelle justifie un avancement,

-ARRETE-


Article 1 Madame IESU D'AMELIO Letizia bénéficie d'un avancement d'échelon dans les conditions suivantes :

SITUATION ANCIENNE	SITUATION NOUVELLE à compter du 04/02/2023
Grade : Adjoint technique territorial Echelle : Echelle C1 Echelon : Echelon n° 1 IB : 367 IM : 352	Grade : Adjoint technique territorial Echelle : Echelle C1 Echelon : Echelon n° 4 IB : 371 IM : 353 NBI : 10 points

Article 2 Le présent arrêté sera :

- notifié à l'intéressé(e).
- Ampliation adressée au :
- Président du Centre de Gestion,
 - Comptable de la collectivité.

Fait à Chabottes, le 15/01/2024
Le Maire, Roland AYMERICH



Le Maire,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification.

Le Tribunal Administratif peut aussi être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

NOTIFIE A L'AGENT LE : (date et signature)

19-1-24 Iesu D'amelio
Letizia